



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2367

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2367**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) a été créée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 10 septembre 1921. Cette reconnaissance d'utilité publique a été levée par décret du 9 avril 2013.

Le 26 décembre 2014, une large modification des statuts du COFIL a été votée par son assemblée générale, renouvelant sa gouvernance. Au titre de sa compétence "tourisme d'affaires", la Métropole de Lyon est membre de l'association. Les autres membres sont la Ville de Chassieu, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Mouvement des entreprises de France Lyon Rhône (MEDEF), la Confédération générale des petites et moyennes entreprises du Rhône (CGPME) et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Le COFIL est propriétaire du parc des expositions de Lyon Eurexpo.

L'objet de l'association est aujourd'hui le développement du parc des expositions d'Eurexpo en vue de favoriser l'expansion économique du territoire et de ses entreprises. A ce titre, le COFIL garantit l'état de bon fonctionnement des infrastructures et des équipements spécifiques du parc et crée les conditions nécessaires à son adaptation aux évolutions économiques et technologiques, dans le cadre de sa stratégie de développement économique.

Le 21 décembre 2016, le COFIL a signé avec la Société d'exploitation du parc des expositions de Lyon (SEPEL) 2 baux aux fins d'exploitation du parc des expositions d'Eurexpo, un bail commercial d'une durée de 12 ans et un bail à construction d'une durée de 30 ans prévoyant la construction d'un nouveau hall d'exposition.

II - Modalités de représentation

L'instance décisionnelle de l'association COFIL est son assemblée générale. La Métropole de Lyon y est représentée par 7 représentants.

Par délibération n° 2015-0067 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a désigné 7 représentants à l'assemblée générale du COFIL :

Kimelfeld David
Véron Patrick
Blache Pascal
Coulon Christian

Galliano Alain
Jannot Brigitte
Gomez Stéphane

Madame Brigitte Jannot ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de cet organisme, il convient de désigner un représentant de la Métropole pour siéger, en qualité de représentant, au sein de l'assemblée générale du COFIL ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne Jean-Michel LONGUEVAL pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.